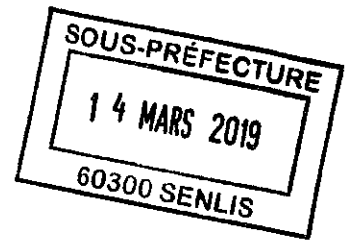




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019



L'an Deux Mil Dix Neuf, le lundi 11 février à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 5 février Deux Mil Dix Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. BOYER - M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SAUVAGE - Mme KHACHAB - M. BELOUAHCHI – M. BENOIST - Mme LOBGEAIS – M. DENAIN – M. TOUBACHE - Mme DAILLY - Mme SALMONA - M. LABET – M. NIDALHA - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : M. KORDJANI représenté par Mme sauvage – Mme SATUK représentée par M. Capet - Mme REZZOUG représentée par Mme Lobgeois – Mme BOUKALLIT représentée M. D'Inca – Mme SALOMON représentée par Mme Belfquih - Mme TOURE représentée par Mme Buzin – M. GAMBIER représenté M. Razack – Mme MICHEL représentée par Mme Salmona.

ETAIENT EXCUSES : M. TUIL – M. PUGET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Khachab

--*

01 – BUDGET PRIMITIF 2019 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire remercie les élus, les habitants présents, les étudiants de l'IUT qui ont suivi toutes les réunions dans le cadre de la préparation budgétaire, et remercie également les Gilets jaunes de Montataire d'être présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est une procédure obligatoire, qui doit intervenir dans les deux mois précédents le vote du budget primitif, qui aura lieu cette année le lundi 25 mars 2019. A Montataire, le DOB permet de laisser la parole aux habitants et à toutes celles et ceux, qui d'une façon ou d'une autre interviennent dans la ville, afin de construire ensemble le budget.

Monsieur le Maire précise qu'une interruption de séance permettra aux personnes présentes dans le public de s'exprimer. Il souligne toutefois qu'à Montataire il n'y a pas besoin du débat d'orientation budgétaire pour laisser la parole aux habitants. En témoignent les 11 réunions de quartier et des rencontres de la vie associative qui se sont déroulées sur la commune d'octobre à février et qui servent à préparer le budget.

Monsieur le Maire indique qu'au cours de la séance les grandes orientations budgétaires seront présentées. Elles interviennent dans un contexte qui est particulièrement contraint, du fait de la demande de l'Etat de réduire les dépenses publiques. La majorité municipale s'élève contre cette impérieuse demande et s'inscrit contre la réduction des services publics, qui sont assurés au quotidien par les agents municipaux et qui sont le bien commun des Montatairiens. Dans une ville comme Montataire, plus que jamais, les habitants ont besoin de services publics. Plus de services publics, c'est d'ailleurs l'une des revendications des gilets jaunes, aux côtés de celle demandant davantage de pouvoir d'achat. Monsieur le Maire soutient ces revendications qui sont plus que légitimes : à Montataire le revenu moyen est particulièrement faible (13 400 €) ; dans le quartier prioritaire des Martinets il est encore plus bas (9600 €).

Monsieur le Maire signale que le Président de la République a écrit aux maires à la fin de l'année 2018 pour leur annoncer qu'il prévoit la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires dont 70.000 dans la fonction publique territoriale. Les services publics ont pourtant besoin d'agents municipaux pour être assurés !

C'est ainsi qu'au nom d'économies, la fermeture de la maternité de Creil s'inscrit dans cette volonté de réduire les dépenses publiques. Monsieur le maire dénonce un véritable scandale : la lutte continue contre la fermeture d'une maternité située au cœur d'une agglomération avec cinq quartiers prioritaires politique de la ville.

La réduction des dépenses publiques ne peut être la solution : de l'argent il en existe dans le pays (évasion fiscale, dividendes) mais les dirigeants ne veulent pas aller le chercher. Samedi dernier, le Palace a proposé une conférence gesticulée « Dernier tango pour les services publics ». Le conférencier a indiqué que les hôpitaux publics paient une taxe sur les salaires de 5 milliards ; alors que le coût de la suppression de l'ISF est de 5 milliards. Voilà par exemple où l'on pourrait trouver de l'argent ...

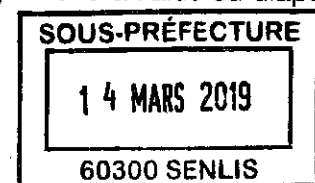
Dans ce contexte difficile, le travail des agents municipaux doit être salué. C'est grâce à eux, et aux efforts du quotidien que les services publics continuent d'exister.

Après cette introduction, monsieur le Maire donne la parole à monsieur Azide Razack, adjoint au Maire en charge des finances.

Monsieur Razack présente les orientations et les conditions du budget 2019 à l'aide du diaporama annexé.

Les principaux objectifs de la municipalité sont :

- maintenir les services publics,
- entretenir le patrimoine communal,
- assurer les investissements nécessaires de proximité,
- maîtriser le recours à l'emprunt



Monsieur Razack rappelle l'engagement pris de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat.

Ce budget 2019 est construit dans un contexte économique et budgétaire difficile :

- la suppression de la taxe d'habitation sans engagement ferme de la part de l'Etat sur la compensation aux collectivités,
- la baisse des moyens alloués par l'Etat,
- la baisse de la Dotation globale de fonctionnement.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à madame Evelyne Blanquet, conseillère municipale déléguée au développement de la démocratie participative.

Madame Evelyne Blanquet remercie les habitants présents et présente les différentes formes de concertation (diaporama annexé) : 11 réunions de quartier, visites dans les quartiers, rencontres avec les agents communaux, les bénévoles associatifs.

Pour chacune des réunions de quartier, une thématique a été abordée : environnement, sport/culture et loisirs, habitat/logement, petite enfance, cadre de vie/habitat, santé, tranquillité publique, jeunesse, solidarité et emploi/insertion économique

Elle présente les différents thèmes qui ont émergé des différentes réunions :

- Le devenir des sites Goss et Still,
- Le stationnement et travaux dans la rue Victor Hugo,
- La poursuite de l'effort environnemental,
- Le développement des outils numériques dans les classes élémentaires,
- Le dédoublement des classes de CE1,
- Le maintien des aides financières et des aides indirectes,
- Les conditions de travail des agents municipaux face aux besoins grandissants de la population.

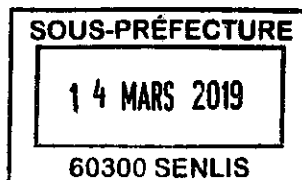
A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Une quarantaine de personnes étaient présentes et une dizaine de personnes a pris la parole. Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- le devenir des sites industriels Goss et Still,
- le projet de regroupement des centres de secours de Montataire et Nogent,
- l'utilité de la carte de vœux adressée à tous les habitants,
- la fermeture de la maternité de Creil,
- la souffrance des habitants de l'agglomération creilloise,
- les atouts de la ville de Montataire, ville ouverte à la culture, nombreux équipements, ...
- l'engagement du personnel communal.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 20 heures 20 par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2019 proposées par Monsieur le Maire.



Acte reçu à la Sous-préfecture le :

..... 14/03/2019

Publié ou notifié le :

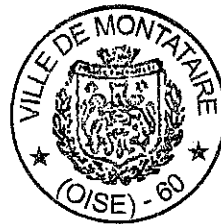
..... 19/03/2019

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 19/03/2019

(Loi du 22 Juillet 1982).



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire, et par délégation,
La directrice générale des services

Delphine KA